



**PRÉPARER UNE SUCCESSION**



# PENSION DE RÉVERSION

## Tout ce que vous devez savoir

**En cas de décès de votre conjoint, même après un divorce, vous pouvez percevoir une partie de la pension de base et de la complémentaire qu'il touchait ou aurait touchée à la retraite. Les conditions à remplir et nos conseils pour anticiper votre avenir financier.**

**A**ujourd'hui, environ 4,4 millions de personnes perçoivent une pension de retraite de droit dérivé, plus couramment appelée «pension de réversion». Pour un million d'entre elles, elle constitue même l'unique pension de retraite! Ne négligez pas ce droit acquis grâce aux cotisations de votre conjoint décédé. Que vous soyez encore en activité, divorcé de longue date ou que vous disposiez de revenus confortables, vous pourriez y avoir droit.

Grâce à la demande unique via la plateforme *info-retraite.fr*, les démarches se sont (un peu) simplifiées. Mais les règles restent très hétérogènes d'un régime à l'autre. Une loi visant à harmoniser tous ces dispositifs a été envisagée, mais, en matière de retraite, d'autres priorités occupent actuellement le devant de la scène...

N'attendez pas la disparition de votre conjoint pour vous informer sur vos droits en matière de réversion. Ce sujet est régulièrement abordé par les ex-

perts retraite. «Nous intégrons toujours le calcul de la réversion dans nos expertises retraite pour aider nos clients à anticiper les impacts financiers pour le conjoint survivant», détaille Marilyn Vilardebo, fondatrice d'*Origami & Co.*

Néanmoins, les montants moyens restent peu élevés: en moyenne, 775 euros par mois pour les femmes et seulement 345 euros pour les hommes. Et il n'est pas rare de devoir attendre plusieurs mois pour la percevoir. Nos réponses aux questions les plus fréquentes.

**1**

**Marié, concubin ou pacsé: qui peut percevoir une pension de réversion?**

Quels que soient les régimes de retraite auxquels le défunt, était affilié, seules les personnes mariées sont éligibles à la pension de réversion. Les conjoints, ainsi que les ex-conjoints survivants y ont droit. En revanche, les concubins et les couples pacsés, même avec des enfants en commun, sont, eux, exclus de ce dispositif.

Quelles conditions pour toucher une pension de réversion selon le statut professionnel du conjoint décédé								
Conditions requises pour le bénéficiaire	Salarié du privé		Indépendant		Fonctionnaire		Professionnel libéral	
	Régime de base	Complémentaire Agirc-Arrco	Régime de base	Complémentaire RCI <sup>(4)</sup>	Régime de base	Retraite additionnelle (RAFP)	Régime de base	Complémentaires
Âge minimum	55 ans (sauf si 2 enfants à charge ou invalidité du bénéficiaire)		55 ans		Aucune condition d'âge		55 ans (hors exceptions)	52 à 65 ans selon les caisses
Durée de mariage minimum	Aucune condition		Aucune condition		4 ans, sauf si enfant commun <sup>(2)</sup>	Aucune condition	Aucune condition	2 ans, sauf si enfant commun <sup>(3)</sup>
Ressources maximales	24.232 € par an <sup>(1)</sup>	Aucune condition	24.232 € par an <sup>(1)</sup>	92.736 €	Aucune condition		Variable selon les caisses	Variable selon les caisses
Taux de réversion	54 %	60 %	54 %	60 % le plus souvent	50 %	50 %	50 à 60 % selon la caisse	Variable selon les caisses
Remariage	Possible	Perte des droits	Possible		Perte des droits		Possible (hors exceptions)	Perte des droits (sauf pharmaciens)

(1) Le plafond de ressources est de 38.771,20 euros pour un couple. (2) Ou deux ans avant la retraite du fonctionnaire. (3) Aucune condition pour les pharmaciens, cinq ans pour les avocats. (4) RCI : régime complémentaire des indépendants.

La question revient de façon récurrente. En effet, sur les 15,4 millions de couples en France, 8 % sont pacés et 20 % vivent en union libre, selon l'Ined (Institut national d'études démographiques). À la fin de 2023, une députée a proposé d'étendre ce droit aux partenaires de Pacs de plus de cinq ans, mais la loi n'a pas été examinée. À noter que chez les fonctionnaires, la durée minimale de mariage est de quatre ans (ou célébré deux ans avant la retraite du défunt), sauf s'il y a un enfant commun, même né avant le mariage. Se marier, même tardivement, reste donc le meilleur moyen pour se protéger financièrement.

**2**

**À partir de quel âge peut-on recevoir une pension de réversion ?**

Si vous êtes veuf ou veuve de fonctionnaire, il n'y a pas d'âge minimum pour demander une

pension de réversion. Il en va de même si vous avez été marié à un avocat libéral. En revanche, pour les veufs ou les veuves d'un salarié ayant cotisé au régime général et à l'Agirc-Arrco, l'âge minimum est de 55 ans (au lieu de 60 ans avant 2019). Avec des exceptions : avec deux enfants à charge ou en cas d'invalidité, il est possible de la demander avant cet âge. Pour les professions libérales, l'âge minimum est fixé à 55 ans pour le régime de base, mais cela varie entre 52 ans pour la complémentaire des notaires et jusqu'à 65 ans pour les dentistes ou les kinésithérapeutes!

Lorsque les conditions d'âge sont remplies, vous pouvez faire la demande, même si vous exercez encore en activité. «Beaucoup pensent qu'il faut être retraité pour toucher une pension de réversion : c'est faux ! », explique Marilyn Vilardebo. À 55 ans, vous pouvez la percevoir, excepté si vos revenus dépassent un certain

seuil, auquel cas seule la réversion complémentaire vous sera versée. Et si votre conjoint décédé n'était pas encore retraité, vous pouvez aussi y prétendre. Pensez à vérifier son relevé de carrière et ses bulletins de salaire, et faites corriger les erreurs, si besoin, avant de déposer la demande. Un travail fastidieux, mais indispensable, car la caisse de retraite ne le fera pas pour vous!

**3**

**Y a-t-il des conditions de ressources pour en profiter ?**

La réversion n'est pas réservée qu'aux revenus modestes. Néanmoins, dans le cadre du régime général des salariés, vos ressources ne doivent pas dépasser, en 2024, 24.232 euros annuels brut (si vous êtes seul) ou 38.771,20 euros (si vous êtes de nouveau en ménage). Si vous travaillez, vos revenus d'activité sont pris en compte

à hauteur de 70 %. Quant à vos biens mobiliers ou immobiliers (hors résidence principale), ils sont considérés comme procurant un revenu fictif de 3 % par an.

Bonne nouvelle, la réversion des régimes complémentaires, à commencer par l'Agirc-Arrco des salariés, est attribuée sans condition de ressources. C'est le cas également pour les régimes des fonctionnaires. Enfin, en cas de baisse de revenus (chômage, retraite), pensez à refaire une demande.

**4**

**Quel est le montant de la pension de réversion ?**

Là encore, les montants accordés varient selon les régimes. Pour les fonctionnaires et les avocats, la réversion représente 50 % de la retraite brute du défunt, tant pour le régime de base que pour la complémentaire. Pour les salariés et

## PRÉPARER UNE SUCCESSION

### Pension de réversion : tout ce que vous devez savoir

assimilés, c'est 54 % pour la retraite de base et 60 % pour l'Agirc-Arrco. Les professions libérales suivent des règles similaires à celles des salariés.

Sans ex-conjoints, le calcul est assez simple. Par exemple, si Pierre touche 2.000 euros brut de pension complémentaire Agirc-Arrco, sa veuve Marie recevra 1.200 euros (soit 60 %). En revanche, si le défunt a divorcé une ou plusieurs fois, cela se complique ! La réversion est partagée selon la durée de chaque mariage rapportée à la durée totale des mariages ou à la durée de cotisations. Si Paul a divorcé et laisse Sophie (sa conjointe actuelle, mariée depuis quinze ans) et Julie (son ex-conjointe, mariée pendant vingt ans), la réversion est répartie au prorata de chaque mariage. La durée totale des deux mariages étant de trente-cinq ans, Sophie reçoit 514,32 euros (15 ans ÷ 35 ans × 1.200 €) et Julie 685,68 euros (20 ans ÷ 35 ans × 1.200 €).

À noter que si un ex-conjoint divorcé ne se manifeste jamais pour percevoir la réversion, le veuf ou la veuve ne touchera que l'équivalent du prorata de durée de son mariage. En revanche, si l'un ou l'une des bénéficiaires décède, la réversion du régime général peut être redistribuée entre les ex-conjoints bénéficiaires survivants ou attribuée entièrement au dernier bénéficiaire. Hormis celle de l'Agirc-Arrco.

Important : si la personne décédée n'était pas encore à la retraite, le montant est bien sûr calculé sur la base du nombre d'années réel de cotisation et de points acquis.

**5**

#### Que se passe-t-il en cas de remariage du bénéficiaire ?

Le remariage du bénéficiaire est l'une des principales causes de suppression d'une réver-

### Sites Internet utiles

- **Info-retraite.fr** : sur votre compte personnel (accessible notamment via FranceConnect), une demande unique de réversion en ligne est possible pour tous les régimes, de base ou complémentaires. Pensez à numériser les justificatifs en les scannant ou en les photographiant.
- **les-simulateurs.info-retraite.fr** : cliquez sur le pavé "Droit à la réversion", puis indiquez les régimes ou les métiers du défunt, votre lien de parenté, situation maritale, âge et, selon les régimes, vos ressources. Si vous êtes éligible, un lien vous renvoie vers le service en ligne "Demander ma réversion".
- **mediateur-retraite@cnav.fr** ou **agirc-arrco.fr** (formulaire de contact du médiateur) : vous devez avoir déjà effectué une réclamation auprès de l'organisme avant de saisir le médiateur si vous n'êtes pas satisfait de la réponse ou en absence de réponse dans un délai de deux mois.

sion... mais là encore, aucune règle générale. Dans le régime de base, le remariage ne fait pas perdre le droit à la réversion. Notez que si vos revenus cumulés avec ceux de votre nouveau conjoint dépassent 38.771,20 euros brut par an, vous en perdrez le bénéfice.

À l'inverse, dans la plupart des régimes complémentaires, comme l'Agirc-Arrco, le remariage est synonyme de perte des droits. Si la réversion a été accordée avant le remariage, elle sera définitivement supprimée. Même si vous divorcez ou si votre nouveau conjoint décède, la pension ne sera pas rétablie. Pour les fonctionnaires, le système est différent : si le remariage prend fin (divorce ou séparation), la réversion peut être réactivée.

**6**

#### À quel moment et de quelle façon en faire la demande ?

La demande de réversion peut être effectuée dès le décès. Si elle est faite dans l'année qui suit, la réversion sera rétroactive au premier jour du mois suivant le décès, ou, pour les professions libérales, le premier jour du trimestre suivant.

Rien ne vous empêche d'effectuer une demande plusieurs années après le décès.

Dans ce cas, les sommes auxquelles vous auriez eu droit rétroactivement seront limitées à l'année en cours et aux trois années civiles précédentes. Par exemple, si vous entamez vos démarches le 20 octobre 2024 pour un décès survenu, il y a dix ans, le 20 octobre 2014, vous ne pourrez récupérer que les droits courant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Depuis 2020, une démarche en ligne simplifiée est disponible sur [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr), même pour les personnes dépendant de plusieurs régimes. Il suffit de remplir un formulaire unique, ce qui évite de multiplier les démarches auprès des différentes caisses de retraite. La dernière caisse d'affiliation se charge de contacter les autres caisses. Dans votre espace en ligne, vous pouvez suivre l'état d'avancement de votre dossier... Privilégiez cette option plutôt que la demande par courrier, car les dossiers sont plus complets et les délais plus rapides. Le cas échéant, faites-vous aider par un proche ou un des agents des 2.700 points France Services.

Attention, le versement n'est en aucun cas automatique : il faut impérativement en faire la demande. Même lorsque la pension de réversion est partagée entre plusieurs ex-conjoints, chacun

doit la solliciter individuellement, puisque les caisses de retraite n'effectuent pas la recherche des ex-conjoints qui ne se manifestent pas.

De plus, le recalcul n'est pas automatique. Si vos ressources ont diminué, si votre situation matrimoniale a changé ou si un ex-conjoint survivant est décédé, c'est à vous de signaler ces changements pour récupérer les droits auxquels vous pouvez prétendre.

Enfin, une fois la demande effectuée, le traitement peut prendre plusieurs mois. Les régimes de retraite de base s'engagent à effectuer le premier paiement maximum quatre mois après avoir reçu le dossier complet. Mais des retards ne sont pas rares. La réversion concerne, en effet, 15 % des saisines des médiateurs de la Cnav (retraite de base) ou de l'Agirc-Arrco (complémentaire des salariés). Prévoyez donc une épargne de précaution pour gérer vos finances en attendant le versement de la réversion.

**7**

#### La pension de réversion est-elle imposable ?

Oui, la pension de réversion est imposable au même titre que les autres pensions de retraite. En général, son montant est prérempli dans la catégorie « pensions, retraites et rentes » de la déclaration de revenus. Elle bénéficie des mêmes avantages fiscaux que les retraites classiques, notamment l'abattement de 10 % (plafonné chaque année).

Les prélèvements sociaux sont appliqués à la source par la caisse de retraite avec des taux variant de 3,8 à 8,3 % pour la CSG selon les revenus, et de 0,5 % pour la CRDS. Dans certains cas, les personnes à revenus modestes peuvent être totalement exonérées. ■

CAROLE GENLIS